

BUREAU EXECUTIF

PROCES-VERBAL N°12 DU 16 AVRIL 2010

SAISON 2009/2010

Présents :

Madame : Laurence LACHAISE

Messieurs : Maurice BOISSEAU, Jean-Paul ALORO, Serge DELOUTRE, André GLAIVE, Olivier SERRE

Assistent :

Madame : Chantal MAUVOIS

Messieurs : Daniel MURAIL, Jean-Marie SCHMITT

Excusés :

Mesdames : Valérie DELOUTRE, Virginie MOINEAU

Messieurs : Alain GRIGUER, Pierre JEANROT, David QUINTIN

1. INTERVENTION DU PRESIDENT

Le Président nous informe que Pierre JEANROT a démissionné du poste de Vice-Président en charge des Finances. Il reste néanmoins Vice-Président en charge des Evènements.

Maurice BOISSEAU suit le dossier de l'assurance Generali. L'impression des cartons de licence était, jusqu'à présent, payé par le groupe Generali, mais les données ayant changé, un devis a été demandé à l'imprimeur.

Réponse avant le 15 Mai.

Le dossier Assemblée Générale de St-Dié est suivi par Sylvie PROUVE et Jean-Claude BOUR, pour l'organisation matérielle. La convention avec Cap France a été signée par le Président.

2. ADOPTION DES PV

2.1 PV n°7 de la CCS

Adopté (voir modifications à effectuer)

2.2 PV n°8 de la CCS

Adopté.

Point 3 (voir modifications).

2.3 PV n°3 de la CCSR

Adopté.

Date de rédaction : 16/04/2010
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 du 4 juin 2010
Date de diffusion : 17/06/2010
Auteur : Laurence LACHAISE

2.4 PV n°9 de la CCEE

Adopté.

Le Bureau Exécutif a pris acte du PV n°1 de la CCD.

3. POINT FINANCIER

3.1 Cellule financière

Plusieurs personnes ont été contactées par Serge DELOUTRE, pour constituer cette cellule : Annie PEYTAVIN, Christian ALBE, Patrick KURTZ, Didier SAPIN-GUILBARD.

M. KURTZ a refusé, et l'implication de M. SAPIN-GUILBARD et M. ALBE est dépendante de certaines conditions, dont la validation par le Comité Directeur Fédéral.

3.2 Ligue Régionale des Flandres

Aucun accord n'est intervenu entre la Ligue des Flandres et la FFVB malgré l'échange de nombreux courriers.

3.3 Situation de trésorerie

Madame MAUVOIS nous informe de la situation.

Les factures (hors moratoires) peuvent être réglées jusqu'à fin Février inclus.

Au 31 Mars 2010, la fédération n'a reçu aucune des sommes dues par les ligues régionales (environ 100 000 €).

Par contre, la LNV a versé une contribution par avance pour le corps arbitral.

Compte tenu de la situation de trésorerie, le dépôt de bilan sera inévitable le mois de mai prochain, s'il n'y a pas de rentrée d'argent dans les 3 semaines.

Le Président DELOUTRE nous fait part des contacts qu'il a eu avec le CNOSF, le Didier MASSAGLIA a proposé de venir présider l'Assemblée Générale de St-Dié.
D'autre part /

-Une demande de caution auprès du CNOSF a été faite.

- le Ministère a confirmé que la convention d'objectifs est pluriannuelle. Serge DELOUTRE est en attente d'un courrier l'attestant.

3.4 Projet budget pour 2010

Une proposition de conciliation pourrait être envoyée lundi 19 Avril suivant les recommandations du Commissaire aux Comptes et l'avis du Comité Directeur Fédéral.

Un dossier est en cours avec le Crédit Mutuel, et plusieurs négociations avec des partenaires privés dont OL Voyages.

3.5 Situation financière avec les DOM-TOM

3.5.1 Ligue Mayotte

La dette s'élève à 49 000 euros, et il n'existe pas de moratoire.

Le Bureau Exécutif missionne Lucie BAWEDIN, responsable des DOM-TOM, pour établir un moratoire avec la Ligue Régionale de Mayotte.

Si la procédure, qui sera mise en place, n'est pas respectée, une demande pourrait être faite pour arrêter l'aide du CNDS.

3.5.2 Ligue Guyane

La Ligue Régionale a commencé le règlement de sa dette.

3.5.3 Polynésie

La dette date de 2006 et est de 10 000 euros.

Il est rappelé que la Polynésie a une fédération (Fédération Tahitienne de Volley-Ball) qui a ses propres licences. Elle est autonome et ce n'est pas une ligue. C'est pour ces raisons qu'elle a quitté le giron de la FFVB.

Ne pouvant actuellement déterminer avec précision les motifs et le contenu de cette dette, le Bureau Exécutif décide d'effacer cette dette.

Par contre, une nouvelle convention a été mise en place depuis cette saison sportive 2009/2010 entre la FTVB et la FFVB, déterminant avec précision les droits et devoirs de chaque fédération, en particulier concernant les licences et les affiliations. La FTVB délivre ses propres licences et règle à la FFVB une somme forfaitaire dépendant du nombre de licences qu'elle enregistre.

4. AFFAIRES INTERIEURES

4.1 Préparation du Comité Directeur Fédéral

4.2 Intervention de Daniel MURAIL

Le Président de la CCSR rappelle les différents articles des statuts et règlement Intérieur de la FFVB concernant les AG de la FFVB et Elective, AG extraordinaire).

- de la situation du Comité Directeur Fédéral dans le cas d'une démission ou d'un vote de l'AG,
- de la démission du président

4.3 A.G.Extraordinaire

Le Bureau Exécutif interroge le Président de la CCSR sur la mise en place des élections, après la démission du Comité Directeur Fédéral lors de l'Assemblée Générale de St-Dié.

Cette élection devrait intervenir dans les 60 jours.

Plusieurs problèmes statutaires ont été soulevés : quel mode d'élection, tenue d'une AGE modificative des statuts, enregistrement, campagne électorale, problèmes financiers :

- les élections
- les délégués à désigner pour une AGE
- les différentes AG à recalculer

4.4 CCA/ réunion à Cannes

5. SECTEUR FEMININ

En fonction de l'absence non prévue (problème de transport) de la Vice-Présidente chargée de ce secteur, ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. DTN

Le DTN réserve son intervention pour le Comité Directeur Fédéral.

7. HAUT-NIVEAU/DEVELOPPEMENT

7.1 Site des Volleyades pour 2011 et pour 2012

Le dossier du Comité Départemental des Hauts de Seine (92) ayant été présenté dans les temps, et jugé conforme par le coordonnateur du développement en charge du dossier, le Bureau Exécutif décide d'attribuer les Volleyades 2011 au CD92.

Pour 2012, le CD 44, qui a remis un dossier hors délais, aura la priorité tout en sachant que les conditions de subventions ministérielles risquent de changer, impliquant la modification du cahier des charges.

7.2 Mini-Volleyades

Un seul dossier présenté et retenu est celui du CD54.

7.3 Ligue Mondiale 2011

La candidature de Montbéliard est actée.

8. LNV

Pour la Coupe de France 2011, le Bureau Exécutif se prononce sur une obligation de participation de la DFF et de la NIM.

D'autre part, aucune journée de championnat national ne sera prévue le week-end des finales, et la ligue organisatrice devra suspendre ou décaler les matchs régionaux.

9. DIVERS

Le Bureau Exécutif acte la nomination de Monsieur Olivier GERARDIN comme membre de la CACCP.

Les points de l'ordre du jour qui n'ont pu être traités faute de temps seront, si nécessaire, remis à l'ordre du jour du Bureau Exécutif suivant.

Le Président,
Serge DELOUTRE

La Secrétaire Générale Adjointe,
Laurence LACHAISE